

## LES BRÈVES

### ♦ La Commission COUTY

A la demande de la ministre de la santé, Mme Roselyne Bachelot, cette commission présidée par M. Edouard COUTY, ancien directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS), est chargée de travailler sur les **missions et l'organisation des soins en psychiatrie et santé mentale**. Mise en place au début de l'été, ces travaux sont en cours de finition (synthèse des rapporteurs des groupes thématiques). M. COUTY devrait présenter à la mi-décembre les propositions de la commission, dont certaines pourraient être intégrées dans le projet de Loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoire ».

La dernière journée des auditions, mardi 18 novembre, a été consacrée au thème de l'insertion des personnes en situation de handicap psychique. Le RÉHPI, pour son expérience de terrain dans l'articulation entre le sanitaire, le médico-social et le social autour du projet d'insertion des personnes, a été entendu. M. COUTY a été particulièrement intéressé par les outils que nous mettons en place pour formaliser le partenariat des acteurs du réseau et la mise en place de référentiels communs partagés, pour une meilleure prise en charge globale de la personne.

### ♦ Le 1er code du handicap

Ce code rassemble l'ensemble des droits et dispositions spécifiques aux personnes handicapées. Il apporte une mine de renseignements sur la prestation de compensation, les ressources, l'éducation, l'emploi, le logement, la santé, la protection de la personne, l'indemnisation des accidents de la vie, et autres dimensions de la vie quotidienne.

Publié par DALLOZ, il a été réalisé sous la direction de Louis SCHWEITZER (président de la HALDE) et de Arnaud de Broca (secrétaire général de la FNATH).

Code du Handicap, Hors Collection Dalloz, 876 pages, 25 euros

### ♦ SISM 2009

La 20<sup>ème</sup> Semaine d'Information sur la Santé Mentale aura lieu du 16 au 22 mars 2009. Cette année le thème retenu est « **Maladies psychiques : quels soins ? quels accompagnements ?**

« Ces dernières années, l'organisation et les pratiques de soins psychiatriques ont changé. Aujourd'hui, ¾ des personnes suivies par les services de psychiatrie publique ne sont pas hospitalisées mais suivies en ambulatoire, dans la Cité. Mais on sait que les soins ne suffisent pas, il faut aussi un accompagnement, parfois au quotidien. Pour cela, il existe divers dispositifs : aide au logement et à l'emploi, groupes d'entraide mutuelle (GEM), conseils locaux de santé mentale, ateliers santé-ville, services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), service de protection juridique... Toutefois, leur mise en place reste très variable d'un endroit à l'autre sur le territoire national. En conséquence, la coordination entre les soins et l'accompagnement n'est pas la même partout.

- *Les futures Agences régionales de Santé (ARS) vont-elles garantir une meilleure coordination des soins et des accompagnements ?*

- *Quel rôle les Maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH) peuvent-elles remplir dans le choix et le suivi des accompagnements ?*

- *Comment faire connaître et promouvoir les réponses qui marchent, afin de réduire les inégalités d'accès aux soins et aux accompagnements adaptés ?* » (Comité d'organisation)

## A VOTRE AGENDA

### ♦ Les Midi-Deux sur le handicap psychique « Comment appréhender ce handicap? Comment se repérer dans les dispositifs? Quels lieux ressources pour les professionnels? »

Temps d'information et d'échange organisés par la Coordination Autonomie de l'Agglomération grenobloise, ils sont à destination des professionnels. Le RÉHPI a été sollicité pour animer un « midi-deux » sur les 5 secteurs du territoire de l'agglomération.

#### Les lieux et dates

⇒ Grenoble	9 décembre 2008
⇒ Couronne Sud	27 janvier 2009
⇒ Couronne Nord	24 février 2009
⇒ Drac Isère Rive Gauche	24 mars 2009
⇒ Pays vizzillois	21 avril 2009

#### Réseau Handicap Psychique de l'Isère

Parc Héliopolis—Porte E - 16, rue du Tour de l'Eau - 38400 ST MARTIN D'HERES



04 76 24 47 46



@ contact@rehpi.fr

www.rehpi.fr

*Vous souhaitez diffuser des informations dans la prochaine Lettre? N'hésitez pas à nous les transmettre.*



## LA LETTRE

EDITION N°4—Décembre 2008

[téléchargeable sur le site: www.rehpi.fr]

### L'ÉDITO

**2008!** Avant de clôturer cette année et de nous tourner vers la suivante, une dernière Lettre d'information du réseau RéHPI

**2008!** Le RéHPI, après 6 ans d'existence poursuit sa route, évolue, s'adapte, et s'engage continuellement dans la concrétisation de partenariats. La MDPHI, étape souvent incontournable dans le parcours d'insertion des personnes en situation de handicap psychique, est un des partenaires essentiels du réseau. Ainsi, dans ce numéro nous revenons sur la récente formalisation de notre partenariat, les moyens mis en œuvre mais aussi sur les divers changements que la MDPHI a connus et qui viennent impacter les procédures. Par ailleurs nous vous proposons de nous arrêter sur l'insertion par le logement en vous présentant quelques projets de logement alternatif d'ici et d'ailleurs.

En vous laissant découvrir les autres brèves et informations, l'équipe de coordination vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année, et une bonne lecture!

A-C MARMILLOUD,  
coordonnatrice.

### VIE DU RÉSEAU

#### ♦ LA MDPHI, PARTENAIRE DU RÉSEAU RÉHPI

Signée en mars 2008, la convention de partenariat entre la MDPHI (Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Isère) et le RÉHPI est active depuis quelques mois. En septembre, une rencontre en présence de Mme BRET et de membres de l'équipe pluridisciplinaire, a permis de dresser un premier bilan:

- nombres de notification : 19 notifications reçues (presque 50% de personnes domiciliées dans le Nord-Isère); plusieurs personnes n'avaient encore donné suite à cette date là, ce qui portait au nombre de 11 le nombre de bilan en cours de réalisation.
- type de demande : essentiellement d'orientation professionnelle +/- couplées avec des demandes d'AAH ; dans une moindre mesure quelques demandes d'orientation.

*Un partenariat formalisé dans le cadre d'une convention RÉHPI - MDPHI*

Au cours de cette rencontre, cordiale et constructive, il a été rappelé le fort désir de certains membres adhérents du RÉHPI d'être mieux connus par l'équipe pluridisciplinaire. Les membres de cette équipe, présents ce jour-ci, ont répondu plus que favorablement à cette demande, ce souhait d'améliorer la connaissance mutuelle entre l'équipe pluridisciplinaire et les professionnels/structures de notre territoire, étant déjà le leur. Aller sur le terrain rencontrer chaque structure accueillant des personnes en situation de handicap psychique était aussi leur ambition. (suite p.2)

#### Dans ce numéro

L'Edito	1
La MDPHI, partenaire du RéHPI	1-2
Le logement alternatif: des projets d'ici et d'ailleurs	3
Commission COUTY, et autres brèves	4
A votre Agenda	4

#### Objet de la convention

1. *Mission d'alerte:* s'interpeler en cas de situations critiques (rupture de soin, réorientation urgente, etc.)
2. *Échange d'information réciproque:*
  - > MDPHI à RéHPI : éléments insuffisants pour notifier nécessitant une évaluation de la situation par le RéHPI (notification évaluation RéHPI)
  - > RéHPI à MDPHI : échanges autour de la situation d'un usager du RéHPI pour améliorer la cohérence de son parcours.

(suite) Dans cette perspective, le RéHPI s'est engagé à organiser un « parcours de visite » pour faciliter la venue des membres de cette équipe pluridisciplinaire au sein des établissements/structures adhérentes du réseau. Et une rencontre avec le corps médical du Centre Hospitalier de Saint-Egrève est déjà prévue le 27 janvier 2009.

### Une assistante sociale pour animer le partenariat avec la MDPHI

Afin de faciliter les échanges d'information et le suivi des situations communes entre la MDPHI et le RéHPI, un mi-temps d'assistant(e) social(e) a été gracieusement mis à disposition par l'ALHPI (financement Conseil Général). Ainsi, depuis le 6 octobre 2008, Anne DUBOURGEAT s'est jointe à l'équipe du RéHPI...et de la MDPHI.

Pour joindre Mlle DUBOURGEAT:  
 => Mardis: MDPHI (04 38 12 48 48)  
 => Mercredis: RéHPI (04 76 24 47 46)

En effet, pour répondre aux missions de ce poste et animer ce partenariat, Mlle DUBOURGEAT partage son temps de travail entre la MDPHI et le RéHPI. Elle effectue un travail de coordination dans l'objectif d'aider au mieux la réalisation du projet de vie et d'insertion des personnes adultes handicapées psychiques (adhérentes du réseau RéHPI).

Ainsi, au sein de la MDPHI, elle est en charge du suivi des dossiers pour lesquels une évaluation par le RéHPI a été notifiée, participe aux équipes techniques de l'équipe pluridisciplinaire et contribue à l'évaluation de la mise en œuvre de cette convention de partenariat. Véritable personne relais, elle garantit une continuité dans le suivi de la situation de la personne pour articuler l'évaluation menée par le RéHPI, les préconisations rendues, l'instruction de la demande et la décision de CDAPH. Pour se faire, tout au long du processus, elle établit les liens nécessaires avec les professionnels du RéHPI et ceux de la MDPHI, et recherche, mobilise les personnes ressources de proximité lorsque les personnes sont isolées. Enfin, de manière générale et dans chacun des deux services, Mlle DUBOURGEAT tente de participer au mieux à l'évaluation sociale du handicap psychique de la personne en examinant les différents facteurs sociaux et environnementaux.

### Novembre 2008, le mois des changements à la MDPHI

#### => La déconcentration de l'instruction administrative des dossiers de demande vers les Services Autonomie des Territoires d'Action Sociale.

Concrètement cela signifie qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2008 tous les dossiers de demande doivent être adressés au service autonomie du Territoire dont dépend la personne handicapée (territoire de résidence) ; de même ce service autonomie est maintenant en charge d'adresser à la personne la notification de la décision de la CDAPH.

L'étude des demandes reste de la compétence de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPHI à l'exception de la PCH adulte à domicile dont l'évaluation demeure du ressort des services autonomie. Cette nouvelle organisation impose des modifications dans le parcours d'instruction des dossiers, notamment par une forte articulation entre les services autonomie et le central (MDPHI). Mais auprès de la personne handicapée, le service autonomie de son territoire reste son seul interlocuteur.

#### => De la MDPHI à la MDA...une rue !

La Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) accueille dans ses nouveaux locaux depuis la mi-novembre tous les services centraux du Conseil Général de l'Isère en charge des personnes handicapées et des personnes âgées, notamment les équipes pluridisciplinaires de la MDPHI, les services de la tarification des établissements pour personnes âgées ou handicapées, et, le Centre Ressource Départemental pour l'Autonomie (CERDA). Pour tous ces services, le nouveau terme employé est celui de MDA.

Nouvelle adresse de la Maison Départementale de l'Autonomie  
 Immeuble « Les Cornalines »  
 15, avenue Doyen Weil - BP337  
 38010 GRENOBLE Cedex 1

## ZOOM SUR...

### LE LOGEMENT ALTERNATIF:

#### Projet des « Familles Gouvernantes »

C'est dans les années 90', à l'initiative de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) de la Marne, que ce dispositif, fondé sur un principe de solidarité extrafamiliale a vu le jour. Depuis, cette expérience s'est essaimée en France...et bientôt en Isère.

« Le dispositif « familles gouvernantes » est une réponse associative souple et non institutionnelle, concrète et immédiate, qui propose de recréer une cellule à dimension familiale pour des personnes isolées, cumulant handicaps ou/et pathologies.

Cinq à six personnes, ne pouvant vivre seules de façon autonome et ne relevant plus d'une hospitalisation ou d'un mode d'hébergement institutionnel, sont colocataires de deux appartements de type F4, situés à proximité dans le même immeuble et, si possible, sur le même palier. Elles bénéficient collectivement de la prestation d'un(e) « gouvernant(e) », chargé(e) de veiller à leur entretien et à leur bien-être au quotidien. Entre autorité et affection, le (la) gouvernant(e) les accompagne dans l'organisation de leur vie de tous les jours et les encourage à diverses activités. Les bénéficiaires du dispositif sortent ainsi d'un long isolement familial et social et réapprennent à vivre au sein d'une cellule quasi-familiale. » (extrait du Guide pratique Familles Gouvernantes, mode d'emploi p.7)

Séduit par les valeurs de ce dispositif, l'association Familles en Isère travaille activement actuellement pour l'expérimentation de ce dispositif sur l'agglomération grenobloise.



#### Projet SARIL

Ce projet de **Service d'Accompagnement Renforcé et d'Insertion par le Logement**, est porté par l'APAJH, l'UNAFAM 38 et Grenoble Habitat (bailleur).

Implantés dans le centre ville de Grenoble (site de Bonne), 24 logements individuels pérennes et de droit commun seront réservés à des personnes handicapées; les 2/3 de ces logements le seront pour des personnes souffrant de troubles psychiques. Un accompagnement collectif - équipe SARIL gérée par l'APAJH - offrira un soutien auprès des résidents (reprise de confiance en soi par un accompagnement renforcé et insertion par le logement), mais sera aussi facilitateur d'intégration dans le quartier en menant des actions de prévention et de sensibilisation. Cette équipe SARIL, composée d'un chef de service, de moniteurs éducateurs et d'une conseillère en économie et sociale, disposera, à proximité des logements, d'un petit appartement pour la tenue de permanences et l'organisation d'activités (espace collectif). L'accompagnement individuel des personnes sera lui toujours sous la responsabilité des SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale), bénéficiaire d'un tel accompagnement étant à l'heure d'aujourd'hui un des critères d'admission de ce projet.

Ce projet, financé par le Conseil Général de l'Isère, devrait voir le jour le 2<sup>nd</sup> semestre 2010.

#### Expérience d'ailleurs: les maisons de l'ALVE (auditionné par la Commission COUTY)

*ALVE, une association dont le but est de promouvoir des lieux de vie et des services au profit des personnes sujettes à des troubles psychiques, en vue de restaurer leur autonomie et de créer les conditions optimales pour une réinsertion sociale.*

Ce sont des lieux d'hébergement spécialisés, non médicalisés, adossés aux secteurs psychiatriques, mis en place et gérés indépendamment par l'ALVE (Association de Lieux de Vie Essonniers), association de Loi 1901, créée en 1991.

Ils accueillent des personnes souffrant de handicap psychique, suffisamment stabilisées pour pouvoir vivre dans la cité.

L'équipe d'encadrement, de formations diverses, permet l'accompagnement individualisé dans l'assistance des tâches de la vie quotidienne et l'organisation d'une vie communautaire et sociale. Les activités artistiques, culturelles, sportives, ludiques, etc... proposées par l'équipe ou émanant de la demande des résidents, sont mises en place et favorisent l'insertion sociale.

Chaque maison dispose, sur 19 places, de 2 ou 3 places d'accueil temporaire qui permettent de recevoir pour des séjours de 1 à 3 semaines, des personnes vivant habituellement dans leur famille.

Le fonctionnement de ces maisons est financé par le Conseil Général de l'Essonne. Une contribution est demandée aux résidents.

Contact: ALVE - 57 avenue du Général de Gaulle - 91220 Brétigny-sur-Orge - 01 60 85 04 00 -  
 Email: alvesiege@wanadoo.fr - Site internet: http://alve91.free.fr